

**DECLARATION D’ENTENTE SENIORS DE CLUBS**

**Attention**: réservé aux clubs évoluant de la D3 à la D5 division départementale

***REMPLIR UNE FICHE PAR ENTENTE D’EQUIPE OBLIGATOIREMENT***

Nous soussignés :

Club 1 : Président :

Club 2 : Président :

Sollicitons de votre part l’autorisation de créer une entente d’équipe de clubs dans la catégorie :

 Départemental 3 Départemental 4 Départemental 5

Féminines à 11 Féminines à 8

**NOTA : Article 16 alinéa 4 des RG Ligue et Districts**

*Une équipe en entente ayant obtenue sportivement le droit d’accéder au championnat départemental 2, ne pourra en aucun cas y participer la saison suivante, même en cas de fusion intervenue au cours de la saison.*

Nom du club support responsable de l’Entente :

Si l’entente est dissoute à l’issue de la saison, le club support désigné ci-dessus gardera la place laissée libre par l’entente (Accession D3 ou D4 même division ou division inférieure).

Concernant l’autre club composant l’entente et donc non club support, au cas où ce dernier ne possède pas une équipe hiérarchiquement inférieure, cette équipe ou ce club ne sera autorisé à repartir qu’au dernier niveau départemental.

Terrain ou évoluera l’équipe :

 Fait à le

Cachets des clubs Signature des Présidents,